

## Comment créer un institut de beauté ? Que faut-il savoir avant d'ouvrir ou de reprendre un institut de beauté ?

On compte plus de **35 000 instituts de beauté** en France, soit autant que de boulangeries.

Le chiffre d'affaires moyen d'un institut de beauté est de **70 000 € par an**, et chaque établissement comprend **1 salarié** en moyenne.

L'institut de beauté reste une valeur sûre et en progression malgré les effets de la crise.

**Voici tout ce qu'il faut savoir pour créer un institut de beauté et réussir !**

## Créer un institut de beauté : le marché.

**Le marché de l'esthétique en institut de beauté présente les caractéristiques suivantes :**

- un marché dominé par les **instituts de beauté indépendants** non rattachées à un réseau (bien que leur nombre soit en baisse),
- une forte capacité des **fournisseurs** à imposer leurs conditions : le pouvoir de négociation des instituts indépendants est souvent limité face aux grandes marques de la cosmétique professionnelle. Toutefois, la concurrence entre les grandes marques et l'apparition de nouvelles marques offre de nouvelles opportunités,
- un marché à fort **potentiel** : seulement **10%** des femmes et **2%** des hommes fréquentent les instituts de beauté,
- une forte **concurrence** de la part des autres réseaux (salons de coiffure allant vers l'esthétique, parapharmacies ou parfumeries proposant des soins comme *Beauty Success*, marques de cosmétiques créant leurs propres réseaux d'instituts comme *Yves Rocher...*),
- une activité tributaire de la **crise** : les ménages réduisent en priorité leurs dépenses de cosmétique ou d'esthétique en cas de difficultés,
- sur le plan **juridique**, le corps médical est attentif à ce que les esthéticiennes ne concurrencent pas les kinésithérapeutes.

**Les principales tendances du marché de l'esthétique et de l'institut de beauté sont les suivantes :**

- les instituts développent une offre de soins à **plus forte valeur ajoutée** (massage exotiques, utilisation de machines, sauna, hammam...), ce qui nécessite des investissements importants,
- les indépendants se regroupent de plus en plus autour d'**enseignes spécialisées** ou de **réseaux de franchise** (manucure, bronzage, amincissement, épilation low cost...) ; ces derniers représentent désormais un tiers du marché,
- les instituts essaient de plus en plus de fidéliser la clientèle à travers des **forfaits** ou des abonnements,
- les instituts travaillent de plus en plus avec des marques de **produits naturels** ou biologiques.

Voyons à présent les facteurs-clés de réussite pour créer un institut de beauté.

## Ouvrir un institut de beauté indépendant : les clés de la réussite.

La réussite d'un institut de beauté réside en grande partie dans les **qualités de son dirigeant(e)**.

Le métier d'esthéticien(ne) est particulièrement exigeant et comporte des risques, notamment en terme d'allergies ou de **santé** (problèmes de dos, fatigue...). Le responsable d'institut de beauté doit être bon techniquement, mais aussi sur le plan de la gestion et du management. Il ne doit pas montrer son stress aux clients, ces derniers recherchant calme et détente.

**Voir aussi notre article : [Les 20 qualités d'un bon chef d'entreprise.](#)**

**Le dirigeant veillera à adopter un positionnement porteur pour son institut de beauté, adapté à son marché :**

- privilégier si possible le **haut de gamme** afin d'augmenter le panier moyen,
- développer une **image "professionnelle"** pour se distinguer de la concurrence indirecte,
- être irréprochable sur la **qualité** : chaque client doit se sentir unique,
- développer le chiffre d'affaires de **vente de produits** pour compléter les revenus des soins,
- **fidéliser la clientèle** par des événements, des animations, ou des abonnements.

## **Créer un institut de beauté : les normes et réglementations.**

### **La qualification professionnelle.**

Pour créer un institut de beauté et exercer en esthétique, un **diplôme est obligatoire** (CAP-BEP) ; à défaut il faudra justifier d'au moins **3 ans de pratique** professionnelle en tant que gérant d'institut, salarié ou professionnel indépendant.

**Ne sont pas soumis à qualification professionnelle :**

- Les soins non esthétiques : soins de confort uniquement, ou modelages à visée non-esthétique,
- Les activités de prothésiste ongulaire (pose, dépose, décoration, vernis), hors manucure.

### **Les normes à respecter.**

- **Normes de sécurité et d'accessibilité :**
  - normes relatives aux ERP (établissements recevant du public) : sécurité incendie, extincteurs,
  - accessibilité des locaux aux personnes handicapées,
- **Normes d'hygiène,**
- **Affichage des prix des prestations** à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement (seuls les prix des prestations les plus courantes peuvent être affichés à l'extérieur),
- **[Affichages obligatoires à l'attention du personnel,](#)**
- **Interdiction des activités médicales.** Les esthéticiennes ne peuvent pas communiquer sur le terme de "massage", qui est réservé au kinésithérapeutes. Elles peuvent utiliser le terme de modelage, entendu comme un soin esthétique et de confort,
- **Épilation :** sauf exception, seules les techniques d'épilation à la pince ou à la cire sont autorisées. Les autres techniques ne peuvent être pratiquées que par des médecins, bien que des évolutions soient prévues,
- **Bronzage :** une législation précise encadre les prestations de bronzage en cabine :
  - interdiction d'accès aux personnes de moins de 18 ans,
  - obligation d'afficher le diplôme ou l'attestation de qualification,
  - obligation de mettre à disposition des lunettes de protection,
  - obligation d'afficher des *mentions légales* concernant la catégorie des machines et les risques pour la santé des utilisateurs, y compris sur les publicités;
  - obligation d'afficher un avertissement sanitaire de façon visible et lisible à proximité de

l'appareil, décrivant le mode d'utilisation et les risques en cas de mauvaise utilisation.

## Quel statut juridique pour créer son institut de beauté ?

Tout d'abord, il s'agit d'une activité artisanale. La création de l'entreprise se fera donc auprès du centre de formalités de la **Chambre des Métiers**.

**Les différents statuts envisageables pour une personne seule sont :**

- La **micro-entreprise** (ex-auto-entreprise) : c'est un statut très simplifié mais peu crédible pour ce type d'activité, sauf si l'activité est exercée à domicile,
- L'**entreprise individuelle en nom propre** (EI) : c'est un statut adapté mais qui peut réserver quelques surprises en terme de paiement des charges sociales ; en effet, ces dernières étant calculées sur les bénéfices, elles sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre,
- L'**EIRL** : même remarque que pour l'EI. Toutefois, l'EIRL permet de protéger son patrimoine personnel mieux qu'en EI,
- L'**EUURL** (SARL à associé unique) : c'est un statut bien adapté, dans lequel le gérant détermine lui-même sa rémunération, qui sert de base au calcul des charges sociales,
- La **SASU** : ce régime juridique est comparable à l'EUURL mais permet d'éviter la Sécurité Sociale des Indépendants (ex RSI) ; c'est un des statuts les plus adaptés.

### Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

## Créer un institut de beauté : les étapes de la création ou de la reprise.

Voici les principales étapes pour créer un institut de beauté :

1. **Trouvez un concept** ou un positionnement pour votre futur établissement : nom, carte des soins, couleurs, décoration... Le tout doit être validé par une **étude de marché**,
2. **Réalisez une étude économique** : bâtissez un **business plan** et un **plan financier**, listez les besoins et trouvez les **aides et les financements** nécessaires au démarrage,
3. **Identifiez le local** ou le **fonds de commerce** à reprendre ; signez un **bail commercial**,
4. Recherchez les **fournisseurs\*** (marques de cosmétiques, linge, machines) : obtenez des devis et négociez les conditions,
5. **Effectuez les travaux** et décorez l'institut,
6. **Effectuez les formations**, notamment le **stage de préparation à l'installation** (obligatoire) et les formations imposées par les fournisseurs,
7. **Choisissez votre statut juridique et enregistrez-vous** (Chambre des métiers),
8. Lancez la communication et l'activité,
9. **Trouvez vos clients.**

*\*Exemple de grossiste historique en esthétique, cosmétiques, accessoires et articles de coiffure : BC Diffusion (93320 Les-Pavillons-sous-Bois). BC Diffusion propose des marques telles que Peggy Sage ou [La Rose Verte](#). Contactez le commercial directement sur [elie-pierre \(@rose-verte.com\)](#).*

## Des outils Excel gratuits pour gérer votre institut de beauté.

WikiCrea met à votre disposition des outils Excel gratuits pour piloter votre entreprise :

- un modèle de **plan financier**, facile à compléter : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).